



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2024 - N° 2024/45

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2024

Date affichage : 24 mai 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Olivier CHARRON, Claire RAMBEAU-LEGER, Gaëtan BUREAU et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

:

OBJET : Tableau des effectifs au sein du personnel de la commune

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il leur appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet, des agents statutaires et contractuels, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 23 mai 2024.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

AR Prefecture

017-211702410-20240524-D20240545-DE
Reçu le 24/05/2024

Grades ou emplois	Effectifs des agents statutaires					Effectifs contractuels				
	Cat	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Postes pourvus	Postes vacants	Cat	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Adjoint Administratif	C	0	1	1	0	C	0	0	0	0
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	0	1	1	0	C	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	2	1	3	0	C	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	B	0	0	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3	6	0		0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE										
Adjoint Technique	C	4	1	5	2	C	6	3	8	1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	0	2	0	C	0	0	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	5	0	5	0	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	0	0	C	0	0	0	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		12	1	13	2		6	3	8	1
FILIERE ANIMATION										
Adjoint Animation	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	C	0	0	0	0
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	0	1	0		0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	0	1	1	0	C	0	0	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		0	1	1	0		0	0	0	0
TOTAL GENERAL TOUTE FILIERES		16	5	21	2		6	3	8	1

LE CONSEL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois de la commune, ainsi proposé.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives, signatures et prendre toutes les dispositions relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

